

RESOLUTION

concernant les carrières

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle le 7 octobre 1986,

CONSIDERANT l'importance accordée dans les circulaires du Directeur général au développement des carrières au BIT

NOTANT le mécontentement persistant du personnel devant l'absence de véritables perspectives de carrière au Bureau et le fait que le Groupe de travail paritaire sur les politiques de carrière ne s'est pas réuni depuis plusieurs années

REGRETTANT que la récente demande de reprise des travaux de ce Groupe ait été rejetée et qu'il n'existe aucun mécanisme officiel permettant un véritable développement des carrières au Bureau

CHARGE le Comité du Syndicat de poursuivre énergiquement son action pour la reprise des travaux du Groupe de travail paritaire sur le développement des carrières et de veiller à l'application effective du système de développement des carrières à toutes les catégories de personnel conformément aux circulaires du Directeur général.